

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

28 MAI 2020



ID : 031-213105612-20200527-D2020\_09-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 32
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 1

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

L'an deux mille vingt et le 27 mai à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 mai 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales  
La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

**Etaient présents** : M. PERE, MME GREGOIRE, M. ROUX, MME PIEROT, M. NAVARRO, MME BEC, M. ORTIC, MME CELERIER, M. FEULLERAT, MME GODEAS, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. PUGET, MME QUONIAM-DOUREL, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINTE, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU

**Etait absent excusé ayant donné procuration** : MME PERROUX (Pouvoir donné à M. NAVARRO)

M. ORTIC a été élu secrétaire.

### DÉLIBÉRATION n° 2020/09

#### **Objet : Création des postes d'adjoints au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 9 adjoints.

Par conséquent, il est proposé la création de 9 postes d'adjoints.

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le 28 MAI 2020

ID : 031-213105612-20200527-D2020\_09-DE



## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions (MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU)

- La création de 9 postes d'adjoints au Maire.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc Péré

- Transmis le  
- Affiché le

28 MAI 2020

28 MAI 2020

